



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metallurgie

Question écrite n° 44983

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur la situation de la petite et moyenne industrie du décolletage. L'industrie du décolletage française utilise essentiellement des techniques de production nécessitant l'apport de lubrifiants pour refroidir le métal travaillé. Les pays asiatiques ont développé des techniques de production nouvelles qui permettent de produire à des coûts très inférieurs aux coûts de la production avec les techniques en vigueur en France. Il s'agit notamment du travail du métal à très haute vitesse sans lubrifiant. La réglementation actuelle interdit l'importation dans l'Union européenne des machines utilisant ces techniques nouvelles de production. L'industrie française du décolletage se trouve très fortement menacée par la concurrence des pays limitrophes de l'Union européenne où se développent ces nouvelles techniques de production moins onéreuses. Il demande au ministre quelles mesures il compte prendre pour supprimer les contraintes réglementaires à l'importation des techniques et outils de production modernes de l'industrie du décolletage.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention du ministre délégué aux affaires européennes qui a fait procéder à son examen avec l'appui des différents services compétents de l'administration. En première analyse, cependant, il n'a pas été possible de déterminer l'origine d'une entrave spécifique à la mise sur le marché français de machines de décolletage permettant de travailler le métal à très haute vitesse sans utilisation de liquide de refroidissement. Afin de permettre la poursuite de l'examen de la question posée par l'honorable parlementaire, il serait donc souhaitable de recommander aux entreprises concernées de prendre contact avec la sous-direction équipement et machines du ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications qui est disponible pour procéder à l'expertise de tous les cas qui lui seront soumis.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44983

Rubrique : Métaux

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5847

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1062